

Réunion à Bruxelles entre l'UIHJ et le Conseil de l'Union européenne

L'UIHJ a rencontré le 21 septembre 2010 à Bruxelles (Belgique) des représentants du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne pour discuter des possibilités de collaboration entre l'UIHJ et les institutions européennes en matière d'e-Justice

E-Justice, aspect important du développement de la profession d'huissier de justice

Le portail européen e-Justice de l'Union européenne a été mis « on line » le 16 juillet 2010 (voir notre article sur notre site). Il a vocation à être un outil pratique pour les citoyens, les entreprises, les magistrats et les praticiens du droit. La collaboration avec les praticiens du droit paraît essentielle pour le bon développement du portail. Après les avocats, ce sont les huissiers de justice qui sont sollicités par le groupe de travail du portail pour organiser une future collaboration. C'est dans ce cadre que s'est tenue une première réunion informelle au Consilium, le siège du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles, le 21 septembre 2010.

L'UIHJ était représentée par son président, Leo Netten, par son 1^{er} secrétaire, Mathieu Chardon, et par Alain Bobant, président de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC), en charge de la cellule e-Justice au sein de l'UIHJ, et président de l'Association droit économie et communication (Adec) de la Chambre nationale des huissiers de justice de France. La délégation de l'UIHJ a été chaleureusement accueillie par Fernando Rui Paulino Pereira, président du Groupe informatique juridique du Conseil de l'UE. Margaret Tuite, directrice adjointe de l'Unité General Justice issues and e-Justice à la Commission européenne était également présente ainsi que sept autres participants dont un représentant de la présidence belge à l'UE, et un représentant de la future présidence hongroise.

M. Paulino Pereira a souhaité la bienvenue à la délégation de l'UIHJ. Il a confirmé l'ordre du jour de la réunion. Leo Netten a présenté l'UIHJ. Il a indiqué combien e-Justice était un aspect important pour le développement de la profession d'huissier de justice et pour la sécurisation des échanges. Le président du Groupe informatique juridique du Conseil a ensuite rappelé les grandes lignes de la stratégie européenne en matière d'e-Justice du 30 mai 2008 et ses trois grands points :

- Information générale sur la justice, au niveau interne (loi, jurisprudence, praticiens) et accès à l'information.
- Les tribunaux et les citoyens et utilisation d'e-Justice pour les citoyens
- Communication entre les autorités judiciaires (juges et entités ayant des responsabilités dans l'administration de la justice)

Les échanges qui ont suivi pendant deux heures se sont révélés très ouverts et très fructueux. Mme Tuite s'est déclarée intéressée par l'avis des huissiers de justice sur les renseignements contenus sur le site. Alain Bobant a indiqué que la profession souffrait d'un problème de « langage technologique » et que l'objectif visé est d'obtenir des systèmes communiquant pour pouvoir échanger.

Le début d'une longue coopération

Les discussions se sont ensuite essentiellement focalisées sur le portail européen e-Justice. M. Paulino Pereira a demandé la coopération de l'UIHJ. Il a indiqué qu'il souhaitait confier à l'UIHJ la réalisation d'un annuaire de la profession d'huissier de justice pour les vingt-sept États membres de l'Union européenne. Cet annuaire est destiné à être intégré dans le site du portail européen e-Justice. Il permettra à chaque internaute d'obtenir des renseignements précis sur la profession et d'identifier les huissiers de justice dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Le président Netten a remercié le président Paulino Pereira de la confiance qu'il plaçait en l'UIHJ et lui a assuré que l'UIHJ mettrait tout en œuvre pour mener à bien ce vaste chantier dans les meilleurs délais. Le représentant du Conseil de l'Union européenne a ajouté que cet exercice ne constituait que le début d'une coopération entre les deux entités, coopération qu'il souhaitait longue et fructueuse.

Cette réunion à Bruxelles démontre qu'une nouvelle étape est franchie pour ce qui concerne les relations entre l'UIHJ et les institutions internationales. Désormais, ce sont les institutions elles-mêmes qui se tournent vers l'UIHJ pour lui proposer de coopérer dans des projets qui touchent la profession d'huissier de justice sur le plan international.

Meeting in Brussels between the UIHJ and the Council of the European Union

The UIHJ met on 21 September 2010 in Brussels (Belgium) with the representatives of the Council of the European Union and the European commission to discuss the possibilities of collaboration between the UIHJ and the European institutions as regards e-Justice

E-Justice, aspect important du développement de la profession d'huissier de justice

Le portail européen e-Justice de l'Union européenne a été mis « on line » le 16 juillet 2010 (voir notre article sur notre site). Il a vocation à être un outil pratique pour les citoyens, les entreprises, les magistrats et les praticiens du droit. La collaboration avec les praticiens du droit paraît essentielle pour le bon développement du portail. Après les avocats, ce sont les huissiers de justice qui sont sollicités par le groupe de travail du portail pour organiser une future collaboration. C'est dans ce cadre que s'est tenue une première réunion informelle au Consilium, le siège du Conseil de l'Union européenne à Bruxelles, le 21 septembre 2010.

L'UIHJ était représentée par son président, Leo Netten, par son 1^{er} secrétaire, Mathieu Chardon, et par Alain Bobant, président de la Fédération nationale des tiers de confiance (FNTC), en charge de la cellule e-Justice au sein de l'UIHJ, et président de l'Association droit économie et communication (Adec) de la Chambre nationale des huissiers de justice de France. La délégation de l'UIHJ a été chaleureusement accueillie par Fernando Rui Paulino Pereira, président du Groupe informatique juridique du Conseil de l'UE. Margaret Tuite, directrice

adjointe de l'Unité General Justice issues and e-Justice à la Commission européenne était également présente ainsi que sept autres participants dont un représentant de la présidence belge à l'UE, et un représentant de la future présidence hongroise.

M. Paulino Peireira a souhaité la bienvenue à la délégation de l'UIHJ. Il a confirmé l'ordre du jour de la réunion. Leo Netten a présenté l'UIHJ. Il a indiqué combien e-Justice était un aspect important pour le développement de la profession d'huissier de justice et pour la sécurisation des échanges. Le président du Groupe informatique juridique du Conseil a ensuite rappelé les grandes lignes de la stratégie européenne en matière d'e-Justice du 30 mai 2008 et ses trois grands points :

- Information générale sur la justice, au niveau interne (loi, jurisprudence, praticiens) et accès à l'information.
- Les tribunaux et les citoyens et utilisation d'e-Justice pour les citoyens
- Communication entre les autorités judiciaires (juges et entités ayant des responsabilités dans l'administration de la justice)

Les échanges qui ont suivi pendant deux heures se sont révélés très ouverts et très fructueux. Mme Tuite s'est déclarée intéressée par l'avis des huissiers de justice sur les renseignements contenus sur le site. Alain Bobant a indiqué que la profession souffrait d'un problème de « langage technologique » et que l'objectif visé est d'obtenir des systèmes communiquant pour pouvoir échanger.

Le début d'une longue coopération

Les discussions se sont ensuite essentiellement focalisées sur le portail européen e-Justice. M. Paulino Pereira a demandé la coopération de l'UIHJ. Il a indiqué qu'il souhaitait confier à l'UIHJ la réalisation d'un annuaire de la profession d'huissier de justice pour les vingt-sept États membres de l'Union européenne. Cet annuaire est destiné à être intégré dans le site du portail européen e-Justice. Il permettra à chaque internaute d'obtenir des renseignements précis sur la profession et d'identifier les huissiers de justice dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne. Le président Netten a remercié le président Paulino Pereira de la confiance qu'il plaçait en l'UIHJ et lui a assuré que l'UIHJ mettrait tout en œuvre pour mener à bien ce vaste chantier dans les meilleurs délais. Le représentant du Conseil de l'Union européenne a ajouté que cet exercice ne constituait que le début d'une coopération entre les deux entités, coopération qu'il souhait longue et fructueuse.

Cette réunion à Bruxelles démontre qu'une nouvelle étape est franchie pour ce qui concerne les relations entre l'UIHJ et les institutions internationales. Désormais, ce sont les institutions elles-mêmes qui se tournent vers l'UIHJ pour lui proposer de coopérer dans des projets qui touchent la profession d'huissier de justice sur le plan international.

L'UIHJ participe aux travaux de la Conférence de La Haye

La Conférence de La Haye de droit international privé a invité l'UIHJ à participer à la réunion de son Conseil sur les affaires générales et la politique des 7 au 9 avril 2010



Le bureau de la Conférence de La Haye de droit international privé

The board of the Hague Conference on Private International Law

La Conférence de La Haye de droit international privé organise chaque année au printemps la réunion de son conseil sur les affaires générales et la politique. Cette réunion de trois jours regroupe les soixante-neuf États membres de cette organisation. Elle permet de faire le point sur l'état des travaux en cours et de définir la politique générale pour les années à venir. Le 19 janvier 2010, le président de l'UIHJ, Leo Netten, son vice-président, Roger Dujardin et son 1^{er} secrétaire, Mathieu Chardon, se sont rendus au siège de la Conférence de La Haye, à La Haye (Pays-Bas), pour y rencontrer son secrétaire général, Hans van Loon, son 1^{er} secrétaire Christophe Bernasconi, et sa secrétaire, Marta Pertegas. Cette réunion a permis de définir les bases d'une collaboration renforcée entre les deux organisations. Dans ce contexte, l'UIHJ a été invitée à participer à la réunion annuelle de la Conférence de La Haye. L'UIHJ était représentée par Leo Netten et Mathieu Chardon.

Deux événements importants ont marqué cette réunion. En premier lieu, le protocole du 23 novembre 2007 sur la loi applicable aux obligations alimentaires a été signé et ratifié par l'Union européenne. En second lieu, l'Albanie a adhéré aux conventions de La Haye du 1^{er} mars 1954 relative à la procédure civile et du 1^{er} février 1971 sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale.

Par ailleurs, Christophe Bernasconi a annoncé que le site de la Conférence de La Haye (www.hcch.net) était dorénavant également disponible en allemand. L'UIHJ a remis à cette occasion une présentation de position sur les huissiers de justice et e-justice. Ce position paper intéresse particulièrement la Conférence de La Haye dans le cadre de la rénovation de la convention de La Haye du 15 novembre 1965 sur la notification des actes en matière internationale, notamment eu-égard à la possibilité de réaliser des significations par voie électronique sécurisée grâce au tiers de confiance qu'est l'huissier de justice. A ce titre, l'UIHJ se propose comme autorité de certification racine, comme le prévoit le position paper.

Les représentants de la Conférence de La Haye ont chaleureusement remercié l'UIHJ pour cette présentation et les idées qu'elle contient. Assurément, la signification électronique assise sur un protocole sécurisé maîtrisé par les huissiers de justice devrait pouvoir être envisagée aujourd'hui en matière transfrontalière.